

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC TENUE À QUÉBEC, LES 27 ET 28 MAI 2017

Samedi 27 mai 2017

Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée générale annuelle

La vice-présidente aux régions, Élisabeth Germain, ouvre l'assemblée générale annuelle par un mot de bienvenue aux membres.

1. Vérification du quorum

Le quorum a été vérifié et il est atteint.

2. Nomination de deux co-présidentes et d'une secrétaire d'assemblée

Silvie Lemelin, appuyée par Denyse Thériault, propose que Anik Paradis et Marie Pelchat soient les co-présidentes et Andrée Savard, la secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Julie Leclerc, appuyée par Bianca Cordero, que les observatrices aient droit de parole.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Line Mercier, appuyée par Yannick Giroux, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour

Samedi 27 mai 2017

Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée générale annuelle

1. Vérification du quorum
2. Nomination de deux co-présidentes et d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'AGA des 28 et 29 mai 2016
5. Suivi des ateliers de l'AGA 2016 (RSUG, droit de la famille et CQMMF)
6. Modifications aux statuts et règlements
7. Présentation et adoption du rapport d'activités 2016-2017
8. Situation interne de la FFQ

Ajournement

Dimanche 28 mai 2017

9. Présentation et adoption des états financiers 2016-2017
10. Nomination d'une vérificatrice pour l'année 2017-2018
11. Présentation des prévisions budgétaires 2017-2018

12. Annonce de propositions et/ou amendements issus des ateliers et d'autres propositions
13. Élection des membres du conseil d'administration et des co-responsables des comités de travail sur les champs d'action – Partie 1
 - 13.1 Présentation des procédures d'élections et nomination des deux aide-scrutatrices
 - 13.2 Présentation des candidates au conseil d'administration
 - 13.3 Présentation des candidates aux postes de co-responsables des comités de travail sur les champs d'action
14. Présentation et adoption des perspectives 2017-2018 et autres propositions
15. Élection des membres du conseil d'administration et des co-responsables des comités de travail sur les champs d'action – Partie 2
16. Participation des membres au fonctionnement de la FFQ
 - 16.1 Présentation des comités de la FFQ
 - 16.2 Nomination des membres du comité d'élection 2017-2018
 - 16.3 Présentation des tâches et des responsabilités
17. Questions diverses
18. Mot de clôture et levée de l'assemblée

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA des 28 et 29 mai 2016

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal de l'AGA des 28 et 29 mai 2016, dans la liste des présences :

- Le nom de Sophie Desfossés (Comité de condition féminine - Syndicat de la fonction publique du Québec, SFPQ) est ajouté parce qu'elle était présente.
- Le nom de Louise Riendeau (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale) est retiré parce qu'elle n'était pas présente.
- Le nom de Mona Edma (Comité condition féminine – Conseil central du Montréal métropolitain, CSN) est corrigé.

Hélène Larivée, appuyée par Céline Beaulieu, propose que le procès-verbal de l'AGA des 28 et 29 mai 2016 soit adopté tel que modifié.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

En suivi au procès-verbal (voir la page 23), les propositions 19, 23, 24 et 25 issues de l'AGE de 2015 avaient été référées au CA. Elles n'ont pu être traitées par celui-ci dans la dernière année par manque de temps.

5. Suivis des ateliers de l'AGA 2016 (RSUG, droit de la famille et CQMMF)

RSUG

La synthèse du point sur le RSUG et les propositions adoptées se trouvent aux pages 16 à 18 du procès-verbal de l'AGA des 28 et 29 mai 2016. Le suivi est fait par une membre du conseil d'administration, Samira Laouni. Le comité Féminisme, bien-vivre, écologie et économie a travaillé sur le sujet du revenu social universel garanti (RSUG) et du revenu minimum garanti (RMG). Il s'est lancé dans la confection d'un outil de réflexion et

d'animation, rédigé dans une perspective féministe, qui est presque terminé et qui devrait être offert aux membres au mois de juin 2017.

Le Groupe de recherche et d'action sur la pauvreté (GRAP) et le Front commun des personnes assistées sociales du Québec ont lancé l'idée d'un forum alternatif sur le revenu minimum garanti. Des réunions ont rassemblé plusieurs groupes et la FFQ y a participé via le comité Féminisme, bien-vivre, écologie et économie. Toutefois, on a appris que le Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, le Conseil du statut de la femme et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse organisent conjointement un forum sur le revenu minimum garanti à l'automne 2017.

Par ailleurs, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a mandaté un comité d'experts pour formuler des recommandations afin de tendre vers l'instauration d'un revenu minimum garanti. Un rapport devrait être déposé à l'automne 2017 et serait pris en considération dans l'élaboration du prochain plan de lutte à la pauvreté.

Face à tout cela, le groupe d'organismes autour du forum alternatif a décidé de ne pas dédoubler l'autre Forum, mais de plutôt produire des outils avec les objectifs suivants :

- Préparer les militantes et les militants pour leur participation au forum paragouvernemental.
- Préparer une riposte commune au rapport du comité d'experts.

Droit de la famille

La synthèse du point sur la réforme du droit de la famille et la proposition adoptée se trouvent aux pages 18 et 19 du procès-verbal de l'AGA des 28 et 29 mai 2016. Aucune action n'a pu être posée en application de la résolution, ce en raison de la réduction de l'équipe de travail.

Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF)

La proposition adoptée à l'AGA de 2016 se trouve à la page 22 du procès-verbal de l'AGA des 28 et 29 mai 2016. Un rapport du comité de coordination élargi de la CQMMF est présenté par une membre de ce comité, France Bourgault. Le comité de coordination élargi regroupe le comité de coordination de la CQMMF et le comité de transition CQMMF – FFQ. Il a pour mandat, notamment, de trouver avec la FFQ « la meilleure façon de s'organiser de façon démocratique et féministe afin d'être prêtes pour la MMF de 2020 ».

Une première rencontre a eu lieu le 27 avril dernier. Ce fut une rencontre fructueuse où une compréhension commune du mandat du comité a été partagée. Le comité a aussi décidé de s'ouvrir encore plus et de tenir une consultation-sondage auprès des groupes membres. Il considère également comme étant essentiel de tenir une rencontre de la CQMMF à l'automne 2017.

Le comité trouve aussi qu'il est important de bien prendre le temps d'approfondir la réflexion, car les décisions auront des conséquences sur la présence et la force de la MMF au Québec et sur la capacité de la FFQ de poursuivre son implication de façon différente, en fonction de ses ressources et dans le respect des décisions adoptées à l'AGA de 2016. Les éléments majeurs du bilan de la dernière action de la MMF au Québec, en 2015, seront également pris en compte.

La prochaine rencontre du comité de coordination élargi aura lieu le 27 juin. Le questionnaire-sondage auprès des groupes membres sera finalisé. Il a été prévu en présenter les résultats à la rencontre de la CQMMF à l'automne 2017. Un rapport sur le travail de réflexion et, s'il y a lieu, des recommandations y seront également présentés.

6. Modifications aux statuts et règlements

Les modifications visent à incorporer dans les statuts et règlements la proposition adoptée à l'AGA de 2016 sur les collectives qui remplacera la section 7 sur les collectifs régionaux :

Règlements actuels	Modifications proposées
SECTION 7 – COLLECTIFS COLLECTIVES	
<p>7.1 Composition Chaque collectif régional regroupe les membres individuelles de son territoire et les membres individuelles provenant de régions où il n'y a pas de collectif régional et qui choisissent d'y adhérer. Lorsqu'il existe un collectif dans une région, les membres individuelles en sont d'office considérées membres.</p> <p>7.2 Création des collectifs régionaux Lorsqu'un minimum de dix (10) membres individuelles d'une région le demandent, le conseil d'administration doit adopter une résolution créant le collectif régional.</p> <p>7.3 Territoire Le territoire de chaque collectif régional est déterminé par le conseil d'administration.</p> <p>7.4 Fonctions des collectifs régionaux</p> <p>7.4.1 Les collectifs régionaux doivent adopter leurs propres règles de fonctionnement.</p> <p>7.4.2 Les règles doivent être soumises et entérinées par le conseil d'administration.</p> <p>7.4.3 Chaque collectif régional : - promeut la mission, les objectifs et le plan d'action de la FFQ dans sa région; - tient compte des priorités régionales</p>	<p>7.1 Création</p> <p>7.1.1 Les membres individuelles peuvent se regrouper en collectives sur une base thématique, affinitaire ou géographique, pour développer des analyses et organiser des actions dans le cadre des travaux de la Fédération.</p> <p>7.1.2 Les collectives ainsi créées doivent aviser la FFQ de leur existence et du motif de leur mise sur pied. Après que le conseil d'administration ait entériné leur création, elles peuvent se présenter comme collectives de la FFQ.</p> <p>7.2 Fonctionnement</p> <p>7.2.1 Les collectives sont autonomes et autogérées; elles décident elles-mêmes de leur mandat et de leur fonctionnement, tout en respectant la mission et les règlements de la Fédération.</p> <p>7.2.2 Les collectives sont invitées à rendre visible leur travail dans l'année afin que la Fédération puisse en faire état dans son rapport annuel.</p> <p>7.2.3 Elles peuvent demander du financement à la Fédération pour des projets ou des</p>

~~dans la prise en charge des dossiers et la conduite des actions qui s'ensuivent;~~

- ~~- peut agir à titre de porte-parole des dossiers de la FFQ;~~
- ~~- promeut le recrutement des membres individuelles;~~
- ~~- administre le budget qui lui est dévolu.~~

7.4.4

~~Les collectifs régionaux agissent de manière autonome tout en respectant la mission et les objectifs de la Fédération.~~

7.5 Statuts

7.5.1

~~Les collectifs régionaux agissent de manière autonome dans le choix et la conduite de leurs dossiers.~~

7.5.2

~~Les collectifs régionaux doivent rendre compte de leurs activités lors de l'assemblée générale annuelle de la FFQ.~~

7.5.3

~~Les collectifs régionaux doivent rendre compte au conseil d'administration de l'emploi des sommes d'argent perçues par l'entremise de la FFQ, au moins une (1) fois par année et sur demande quand il s'agit de budgets spéciaux.~~

7.5.4

~~En cas de suspension des activités de plus d'un (1) an ou de dissolution d'un collectif régional, les fonds détenus par ce dernier doivent être remis à la FFQ.~~

7.6 Dissolution

~~Le conseil d'administration peut dissoudre un collectif régional :~~

- ~~- qui n'a pas participé aux activités statutaires de la FFQ pendant un (1) an;~~
- ~~- qui n'a pas rendu compte de ses activités lors de l'assemblée générale annuelle;~~
- ~~- qui refuse de rendre compte de la gestion des sommes d'argent obtenues par l'entremise de la FFQ;~~
- ~~- qui demande sa dissolution suite à une~~

activités qui contribuent à la vie associative de la FFQ. Elles devront rendre compte de l'utilisation des sommes perçues.

7.2.4

Elles peuvent faire rapport à l'assemblée générale annuelle et déposer des propositions au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

7.2.5

Le conseil d'administration peut retirer le droit de se présenter comme collective de la FFQ à une collective qui agit à l'encontre de la mission et des règlements de la Fédération.

<p>résolution d'au moins les trois quarts (3/4) des membres du collectif régional présentes réunies en assemblée générale extraordinaire; - qui agit à l'encontre de la mission et des objectifs de la FFQ.</p>	
---	--

Il est proposé par Martine Éloy, appuyée par Samira Laouni, de ratifier les modifications à la section 7 des statuts et règlements en remplaçant les dispositions actuelles sur les collectifs régionaux par les nouvelles dispositions sur les collectives.

L'esprit des collectives est rappelé, soit d'être des zones de liberté et d'autonomie qui permettent la participation des membres selon leurs intérêts. Les collectives sont en lien avec le conseil d'administration. Par exemple, le pouvoir de retirer le droit de se présenter comme une collective de la FFQ est attribué au conseil d'administration.

Il est proposé par France Bourgault, appuyée par Monique Voisine, d'amender l'article 7.2.4 en le remplaçant par (modifications en souligné) :

« Elles doivent faire rapport à l'assemblée générale annuelle et peuvent déposer des propositions au conseil d'administration et à l'assemblée générale. »

Dans les anciens articles sur les collectifs régionaux, rendre rapport était une obligation. Dès qu'une instance utilise le nom de la FFQ, elle devrait en faire rapport à l'assemblée des membres. Ce rapport pourrait être sommaire. Cependant, les collectives ne sont pas identiques aux collectifs régionaux et obliger les collectives à faire rapport irait à l'encontre de l'objectif de la création de ces espaces. Il serait souhaitable d'en faire l'expérimentation avant de les encadrer davantage.

Le vote est demandé sur l'amendement.

L'amendement est rejeté à la majorité.

Le vote est demandé sur la proposition principale.

La proposition est adoptée à la majorité.

Un suivi est fait sur une proposition de modification aux statuts et règlements à l'article 2.1.4.1 qui avait été référée au conseil d'administration lors de l'AGA de 2016. La modification proposée visait à élargir la catégorie des membres alliées aux associations qui ne voudraient pas participer activement à la vie associative. Lors de l'AGA en 2016, les membres avaient exprimé leurs craintes d'affaiblir la vie démocratique et leur souhait que des moyens soient plutôt trouvés pour améliorer la participation. L'article 2.1.4.1 était resté tel quel. Dans la dernière année, le conseil d'administration n'a pas abordé le sujet, mais ce sera fait éventuellement. L'objectif de la modification proposée visait principalement à faciliter l'atteinte du quorum lors des assemblées générales.

7. Présentation et adoption du rapport d'activités 2016-2017

Les faits saillants du rapport d'activités 2016-2017 sont présentés par Chantal Locat, membre de l'exécutif. Toutes les actions réalisées en 2016-2017 démontrent que la FFQ a été active malgré la crise. Un résumé du rapport a été déposé et la version intégrale a été envoyée aux membres par courriel. Chantal invite à en faire lecture.

Merci à toutes, travailleuses, membres du conseil d'administration, de l'exécutif, des comités, militantes! Le travail d'Alice Lepetit et de Cybel Richer-Boivin est souligné tout particulièrement.

Il est proposé par Véronique de Sève, appuyée par Denyse Thériault, d'adopter le rapport d'activités 2016-2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Situation interne de la FFQ

Le point a deux objectifs : répondre aux questions et également identifier des pistes de solutions.

Il est proposé par Valérie Gilker-Létourneau, appuyée par Sylvie Pouliot, de transformer l'assemblée en comité plénier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Maryse Rousseau, appuyée par Audrée Villeneuve, que le point 8 se déroule à huis clos.

Il est également proposé qu'à la fin de l'assemblée, il soit décidé du message et des informations à diffuser.

La possibilité de demander un huis clos est prévu à l'article 3.10 des statuts et règlements. Le huis clos implique que les observatrices ne pourront assister aux échanges à ce point de l'assemblée. De plus, il ne sera pas possible de diffuser des messages via les médias sociaux d'ici la fin de l'assemblée portant sur le contenu des échanges à ce point de l'assemblée. Ce qui pourra être diffusé sera ce qui aura été décidé à la fin de l'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'adoption de la proposition de huis clos est suivie d'une présentation sur quelques repères chronologiques par Élisabeth Germain et d'échanges entre les membres.

Il avait été prévu ajourner l'assemblée à 12h00 et tenir des ateliers dans l'après-midi du 27 mai 2017, sur les trois thèmes suivants :

- 1- Le rôle fédérateur de la FFQ
- 2- La gouvernance et la gestion féministe à la FFQ
- 3- Exploration des champs d'action

Il est proposé par Mireille Bénard, appuyée par Valérie Gilker-Létourneau, de poursuivre les discussions en plénière.

La FFQ a fait appel au COCo pour préparer les trois ateliers dont au moins deux des thèmes sont en continuité des échanges au point 8 sur la situation interne. Le troisième atelier sur les champs d'action pourrait aussi donner l'occasion de discuter de solutions.

Le COCo a aussi développé un outil qui pourrait être utilisé pour continuer d'échanger sur la situation de la FFQ, se donner un portrait commun et faire ressortir des solutions; les participantes seraient réparties en sous-groupes de dix puis reviendraient en plénière.

Si la proposition est adoptée, elle implique que les ateliers sur les trois thèmes n'auront pas lieu.

Le vote est demandé.

La proposition est rejetée à la majorité.

Il est proposé par Louise Lafortune, appuyée par Maryse Rousseau, de ne pas tenir les trois ateliers tels que prévus initialement.

Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à la majorité.

Il est proposé par Élisabeth Germain, appuyée par Silvie Lemelin, d'utiliser l'outil du COCo pour poursuivre les discussions. .

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Manon Therrien, appuyée par Marie-Paule Lebel, d'ajourner l'assemblée générale annuelle pour reprendre le 28 mai 2017 à 9h30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Dimanche 28 mai 2017

Il est proposé par Samira Laouni, appuyée par Chantal Locat, d'amender l'ordre du jour afin de finaliser la discussion au point 8 sur la situation interne et d'insérer la suite du point 8 entre les points 11 et 12.

La proposition est adoptée à la majorité.

9. Présentation et adoption des états financiers 2016-2017

Les états financiers de la FFQ au 31 mars 2017 sont déposés et présentés par Julie Gingras, responsable de la gestion financière et comptable, et par Chantal Locat, trésorière.

Il est proposé par Samira Laouni, appuyée par Louise Riendeau, d'adopter les états financiers de la FFQ au 31 mars 2017, préparés par Manon Allard CPA inc.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Nomination d'une vérificatrice pour l'année 2017-2018

Il est proposé par Chantal Locat, appuyée par Véronique de Sève, de reconduire la firme de vérification comptable Manon Allard CPA inc., pour l'audit de l'année 2017-2018.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Présentation des prévisions budgétaires 2017-2018

Les prévisions budgétaires 2017-2018 sont présentées par Julie Gingras et Chantal Locat. La FFQ a obtenu une subvention de Condition féminine Canada qui a été intégrée au budget. Cependant, la situation financière réelle de la FFQ ne s'est pas véritablement améliorée et une sollicitation accrue devra se poursuivre en 2017-2018.

Une campagne de membership devrait être lancée sous peu. Les membres ont également la responsabilité collective de recruter de nouvelles membres. Diverses questions sont aussi posées au moment de l'assemblée sur différents postes budgétaires et sur la part du financement récurrent.

Il est suggéré d'explorer la possibilité de demander du financement au fédéral en lien avec les programmes d'aide internationale, car la prochaine politique sur l'aide internationale sera axée sur l'égalité des femmes.

Il est également suggéré de réfléchir à la gestion par projets qui serait utilisée dans les états financiers et les prévisions budgétaires. Cela permettrait d'avoir le détail des revenus et des dépenses pour des projets tels que Cheffes de file, et pour la CQMMF en prévision de l'action de 2020.

8. Situation interne de la FFQ (suite)

La discussion se poursuit sur la situation interne de la FFQ, ce à huis clos.

12. Annonce de propositions et/ou amendements issus des ateliers et d'autres propositions

Il n'y a pas de propositions issues des ateliers, ceux-ci n'ayant pas eu lieu. D'autres propositions écrites ont été reçues, elles sont annoncées et elles seront soumises au vote au point 14.

13. Élection des membres du conseil d'administration et des co-responsables des comités de travail sur les champs d'action – Partie 1

13.1 Présentation des procédures d'élections et nomination des deux aides-scrutatrices

Blanche Paradis du comité d'élection présente les procédures de vote.

Il est proposé par Audrée Villeneuve, appuyée par Sylvie Pouliot, que les deux aides-scrutatrices soient Véronique Pronovost et Manon Tremblay.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13.2 Présentation des candidates au conseil d'administration

Pour le poste à la présidence, la période de mise en candidature a pris fin sans qu'aucune candidature n'ait été reçue. Dans ce cas, l'article 5.13.2 des statuts et règlements prévoit que d'ici cinq mois, une élection devra être tenue.

Pour les autres postes, il y a eu au moins une candidature à chacun des postes en élection. Blanche présente les candidatures.

Les postes suivants sont en élection et les candidates s'étant proposées sont :

- ❖ Vice-présidente aux pratiques solidaires et anti-oppressives (mandat d'un an) : Marlihan Lopez.
- ❖ Vice-présidente aux régions (mandat de deux ans) : Valérie Gilker-Létourneau.
- ❖ Secrétaire (mandat d'un an) : Julie Chateauvert.
- ❖ Trésorière (mandat de deux ans) : Sylvie St-Amand.
- ❖ Représentante des groupes locaux (un poste en élection pour un mandat de deux ans) : Dolores Chew (Centre communautaire des femmes sud-asiatiques).
- ❖ Représentante des groupes régionaux (deux postes en élection pour des mandats respectifs de deux ans et d'un an) : Viviane Doré-Nadeau (ConcertAction Femmes Estrie), pour un mandat de deux ans, et Isabelle Boisvert (Action des femmes handicapées de Montréal), pour un mandat d'un an.
- ❖ Représentantes des groupes nationaux (deux postes en élection pour des mandats respectifs de deux ans et d'un an) : Sandra Wesley (Stella, l'amie de Maimie), pour un mandat de deux ans, et Louise Lafortune (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale) et France Lavigne (L'R des centres de femmes du Québec), pour un mandat d'un an.
- ❖ Représentantes des membres individuelles (un poste en élection pour un mandat de deux ans) : Émilie Nicolas.
- ❖ Représentante des femmes vivant à la croisée des oppressions (un poste en élection pour un mandat de deux ans) : Kaligirwa Namahoro.

Les candidates se présentent à tour de rôle. Viviane Doré-Nadeau et Julie Chateauvert sont absentes, mais une membre lit un texte de présentation en leur nom. Le comité d'élection a reçu une candidature par poste en élection à l'exception du poste de représentante des groupes nationaux pour un mandat d'un an, où deux candidates se sont présentées. En vertu des modifications adoptées aux statuts et règlements en 2015, des élections doivent avoir lieu à tous les postes même s'il n'y a qu'une candidate.

13.3 Présentation des candidates aux postes de co-responsables des comités de travail sur les champs d'action

Les candidates aux postes de co-responsables des comités de travail sur les champs d'action se présentent. Il s'agit de :

- Champ d'action Féminisme, intersectionnalité et solidarité : Dolores Chew et Denise Couture.

- Champ d'action Féminisme bien-vivre, écologie et économie : Élisabeth Germain et Monique Voisine.
- Champ d'action Féminisme, corps, sexualité, image, genre et violences : Véronique Pronovost.
- Champ d'action Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole : Mercédez Roberge et Samira Laouni.

14. Présentation et adoption des perspectives 2017-2018 et autres propositions

Proposition préalable

Considérant la situation actuelle à la FFQ;

Considérant les ressources humaines de la FFQ;

Considérant les projets financés par Condition féminine Canada que la FFQ a obtenus;

Il est proposé par Marie-Andrée Gauthier, appuyée par Valérie Lépine, de prioriser une seule perspective pour l'année 2017-2018 qui se lit comme suit :

Que la FFQ entreprenne une démarche avec ses membres de toutes les régions afin de revoir ses pratiques, ses modes de fonctionnement et sa vie associative, en appliquant les principes de gestion féministe des organisations.

La proposition implique qu'il y aurait une unique perspective et que les autres perspectives ne seraient pas soumises pour adoption.

Amendement

Il est proposé par Diane Dwyer, appuyée par Emmanuelle Proulx, d'amender la proposition comme suit : « Il est proposé de prioriser cette perspective pour l'année 2017-2018 (...). » et par conséquent de supprimer le mot « seule ».

L'amendement est adopté à la majorité.

Amendement

Il est proposé par Carole Benjamin, appuyée par Michèle Asselin, d'amender la proposition en ajoutant les mots « et de l'intersectionnalité ».

L'amendement est adopté à la majorité.

Si la proposition telle qu'amendée était adoptée, elle impliquerait que la démarche proposée serait priorisée, mais que toutes les autres actions faisant l'objet des perspectives pourraient aussi être mises en œuvre si elles étaient adoptées. Par exemple, les champs d'action continueraient d'être travaillés, notamment par les comités.

Le vote est demandé sur la proposition.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à la majorité.

VIE ORGANISATIONNELLE

Vie associative

Proposition 1

Considérant que le féminisme n'est pas uniforme au Québec, mais qu'il se déploie dans une diversité de mouvements féministes;

Considérant que la Fédération, notamment par son large membership, se trouve au croisement de toutes sortes d'attentes, de débats, de contraintes et de possibilités;

Il est proposé par le conseil d'administration que la FFQ réfléchisse à son rôle en tant que fédération dans les mouvements féministes et dans les mouvements pour la justice sociale au Québec, et en dégage les implications pour l'action.

Amendement

Il est proposé par Michèle Asselin, appuyée par France Bourgault, d'amender la proposition 1 en ajoutant « dans toutes les régions » après les mots « justice sociale ».

L'amendement est adopté à la majorité.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité (avec abstentions).

Proposition 2

Considérant que la démocratie ne peut se réaliser qu'à travers des moyens diversifiés et qu'elle passe par l'inclusion de la diversité des personnes et des groupes présents dans la société;

Considérant que la gestion féministe, tout en faisant consensus au premier abord dans nos mouvements, fait aussi l'objet de compréhensions diverses qu'il importe d'approfondir;

Il est proposé par le conseil d'administration que la FFQ revoit ses structures de représentation et ses modes de fonctionnement pour une démocratie interne plus juste et diversifiée, en s'inspirant des principes de gestion féministe des organisations.

Des nouvelles propositions ont été annoncées par les membres qui sont en lien avec cette proposition 2 et la proposition préalable. Ces ajouts et amendements à la proposition 2 pourraient être référés au conseil d'administration.

Nouvelle proposition

Considérant les difficultés relationnelles et de vision qui ont affecté le climat de délibération au conseil d'administration;

Considérant les tensions exprimées, les relations de confiance à construire;

Considérant l'ampleur du mandat qu'ont connu le conseil d'administration et l'exécutif, et le mandat qui l'attend;

Il est proposé par Julie Raby, appuyée par Sylvie Pouliot, qu'une ressource externe soit mandatée pour accompagner et animer le travail du conseil d'administration afin de s'assurer de rétablir un climat de confiance pour toutes.

Il est proposé par Chantal Locat, appuyée par Louise Lafortune, de référer la proposition au conseil d'administration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nouvelle proposition

Il est proposé par Marie-Andrée Provencher, appuyée par Chantal Locat, que le conseil d'administration se penche sur le rôle et les tâches de la présidence – que ce soit à temps partiel ou à temps plein, mais rémunéré, pour que la présidente assume le rôle politique et la représentation publique, et qu'elle soit appuyée par une collaboratrice qui s'occupe de la gestion interne de la FFQ.

Il est proposé par Chantal Locat, appuyée par Nicole Caron, de référer la proposition au conseil d'administration.

La proposition est adoptée à la majorité.

Nouvelle proposition

Il est proposé par Sandra Wesley, appuyée par Odile Boisclair, qu'un comité soit mandaté pour réfléchir au rôle de présidente et de tous les autres postes au conseil d'administration, en consultation avec les membres, dans le but que cette question soit discutée lors d'une prochaine AGA.

Il est proposé par Mercédez Roberge, appuyée par Sylvie Lévesque, de référer la proposition au conseil d'administration.

La proposition est adoptée à la majorité.

Nouvelle proposition

Il est proposé par Sandra Wesley, appuyée par Odile Boisclair, que le conseil d'administration, dans le respect des statuts et règlements actuels, ait la liberté de modifier les modalités du poste de présidente en collaboration avec la prochaine présidente dans le but d'assurer des conditions de travail adéquates et la réalisation de la mission de la FFQ.

Si la proposition était adoptée, l'interprétation serait respectueuse des statuts et règlements en vigueur. Cependant, elle devrait être conforme aux pratiques de la FFQ qui devraient continuer d'être respectées tant que les statuts et règlements ne seront pas modifiés. Ces modifications devront être débattues avec les membres et ratifiées par celles-ci.

Le vote est demandé.

La proposition est rejetée à la majorité.

Nouvelle proposition

Il est proposé par Sylvie Lemelin, appuyée par Sylvie Fradette, que cette révision des structures et modes de fonctionnement facilite la participation des jeunes féministes dans la détermination des enjeux à privilégier comme des stratégies de mobilisation plus souples à développer.

Il est proposé par Chantal Locat, appuyée par France Bourgault, de référer la proposition au conseil d'administration.

La proposition est adoptée à la majorité.

Nouvelle proposition

Il est proposé par Sylvie Lemelin, appuyée par Sylvie Fradette, que la FFQ tienne régulièrement des réunions du comité relations de travail afin d'actualiser les contrats de travail des salariées, de veiller à leur respect et de faciliter la prise en compte des besoins des employées dans l'organisation du travail.

Les relations de travail relèvent des responsabilités du conseil d'administration. Cependant, si la proposition était adoptée, elle l'inviterait à porter une attention spéciale à celles-ci. L'adoption de la résolution renforcerait l'importance de remettre en place un comité permanent de relations de travail et de construire de meilleures relations de travail.

La proposition est adoptée à la majorité.

Proposition 2

Il est proposé par Mireille Bénard, appuyée par Mercedes Roberge, de référer la proposition 2 au conseil d'administration.

La proposition est adoptée à la majorité.

Les propositions 3 à 22 sur les perspectives proposées par le conseil d'administration sont présentées et elles seront votées globalement.

Financement

Proposition 3

*Considérant que la Fédération a fait face ces dernières années à une fragilité financière grandissante qui nuit à sa capacité d'action et à la richesse de sa vie organisationnelle;
Considérant qu'on ne peut compter sur un financement à la mission suffisant et que diverses formules complémentaires devront être envisagées;*

Il est proposé par le conseil d'administration que la FFQ développe des stratégies pour un financement durable afin de retrouver un niveau de ressources qui lui permette de réaliser sa mission.

Communication et visibilité

Propositions 4, 5 et 6

*Considérant que l'influence et la crédibilité de la Fédération dans la société québécoise résident d'abord dans la force conjuguée de ses membres;
Considérant que cette synergie se constitue par une vie associative riche et continuelle et un sentiment d'appartenance des membres;
Considérant que le rayonnement de la Fédération passe par une présence médiatique;*

Il est proposé par le conseil d'administration :

4. *Que la FFQ développe des dispositifs de communication qui permettent de mieux associer les membres aux décisions et de les mobiliser dans les espaces de participation, notamment dans les comités des champs d'action;*
5. *Que la FFQ assure une présence importante dans l'espace médiatique et des représentations ciblées dans les espaces alliés;*
6. *Que la FFQ termine le renouvellement de son site Internet et l'implantation de sa nouvelle image.*

Alliance privilégiée

Proposition 7

Considérant que l'alliance entre la Fédération et Femmes autochtones du Québec est privilégiée et qu'on veut de part et d'autre l'articuler de façon plus élaborée;

Il est proposé par le conseil d'administration que la FFQ poursuive l'élaboration d'une politique conjointe avec Femmes autochtones du Québec et son alliance permanente avec elles.

CHAMPS D'ACTION

Champ d'action Féminisme, intersectionnalité et solidarité

Propositions 8, 9, 10, 11 et 12

*Considérant que l'enjeu de l'intersectionnalité concerne toutes les orientations de la FFQ;
Considérant que la FFQ a résolu de reconnaître le leadership et les analyses des féministes racisées, des féministes de diverses origines et des féministes qui vivent différentes réalités et différentes formes d'oppression;*

Considérant que la FFQ s'est donné l'orientation suivante : « Examiner et réviser les pratiques de la FFQ qui peuvent avoir pour impact de limiter la participation des femmes dans leurs diversités »;

Considérant que la FFQ reconnaît un besoin d'information et de formation sur l'intersectionnalité;

Il est proposé par le conseil d'administration :

8. *Que la FFQ applique l'approche intersectionnelle de manière transversale dans tous ses champs d'action;*
9. *Que la FFQ développe de nouveaux liens avec des groupes de femmes en situation de marginalisation afin de diversifier sa base;*
10. *Que la FFQ documente la contribution des femmes racisées à la FFQ et dans les mouvements féministes au Québec;*
11. *Que la FFQ mène une enquête qui explore avec des femmes à la croisée des oppressions ce qui limite leur participation à la FFQ;*
12. *Que la FFQ offre des formations anti-oppressives ou sur l'approche intersectionnelle à ses propres comités et à ses membres.*

Champ d'action Féminisme, bien-vivre, écologie et économie

Proposition 13 et 14 – Revenu minimum garanti

Considérant que la FFQ a résolu de promouvoir une vision et des pratiques économiques qui visent le bien-vivre entre les humains, les vivants et la Terre, qui rendent justice à toutes et qui se développent en faisant appel à des processus de décision clairement démocratiques;

Il est proposé par le conseil d'administration :

13. Que la FFQ collabore à la préparation du projet de Forum alternatif sur le revenu minimum garanti proposé par le Groupe de recherche et d'action sur la pauvreté (GRAP) et le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), avec d'autres organisations communautaires, syndicales et des chercheuses et chercheurs, en y apportant une perspective féministe intersectionnelle;

14. Qu'elle favorise la réflexion de ses membres par divers outils d'éducation populaire, ainsi que leur participation au Forum projeté.

Proposition 15 et 16 – Projet Des-terres-minées

Considérant que la FFQ a résolu d'articuler une vision féministe, anticapitaliste et anticolonialiste de la relation des humaines et des humains avec la Terre, en l'ancrant dans des actions concrètes et en développant des alliances avec d'autres mouvements engagés dans les luttes écologiques au Québec;

Considérant que la conjoncture québécoise, canadienne et états-unienne pose de nouvelles menaces en ce qui concerne l'exploitation polluante des ressources non renouvelables et le mépris des droits des populations, particulièrement des populations autochtones;

Considérant que la réalité économique de plusieurs régions au Québec est telle que leurs perspectives de développement et de nombreux emplois sont actuellement dépendants de l'industrie d'extraction, alors qu'une grande partie de leur population vit dans la pauvreté et que les territoires eux-mêmes sont appauvris par ces activités;

Il est proposé par le conseil d'administration :

15. Que la FFQ reprenne son implication dans le projet Des-terres-minées / Lutttes de femmes contre l'extractivisme, qui vise à développer une critique des pratiques d'exploitation du territoire avec des analyses féministes anti-coloniales;

16. Qu'elle participe, avec les groupes de femmes des régions concernées, à l'élaboration d'alternatives aux industries d'extraction, afin que les populations n'aient pas à payer le prix de la transition vers une activité économique plus écologique.

Champ d'action Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole

Proposition 17 – Stratégie gouvernementale en égalité

Considérant que le gouvernement s'apprête à publier une stratégie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

Considérant que les consultations qu'il a menées à ce sujet ont laissé la Fédération insatisfaite;

Il est proposé par le conseil d'administration que la FFQ suive l'évolution de la stratégie gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elle intervienne dans l'espace public pour défendre les droits des femmes et dénoncer les mesures qui peuvent nuire à l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes.

Proposition 18 – Projet Cheffes de file pour l'égalité

Considérant que la Fédération veut favoriser l'exercice de la citoyenneté, l'expression et la prise en compte de la parole des femmes et des analyses féministes;

Considérant que la Fédération a soumis un projet et obtenu les fonds nécessaires à sa mise en œuvre;

Il est proposé par le conseil d'administration que la FFQ entreprenne la réalisation du projet Cheffes de file pour l'égalité, un projet sur trois ans qui vise à soutenir la mise en œuvre de changements structurels au sein d'organisations militantes mixtes et à promouvoir des pratiques exemplaires afin de permettre aux femmes de participer pleinement aux processus de décision dans des milieux syndicaux et communautaires.

Proposition 19 – Réforme du mode de scrutin

Considérant que la FFQ revendique la mise en œuvre d'un nouveau mode de scrutin depuis 1971 et qu'elle est intervenue en ce sens lors de chaque consultation sur le sujet, tant au niveau du Québec que du fédéral;

Considérant qu'elle a développé une analyse féministe et anti-raciste de la question, et l'a intégrée aux enjeux couramment cités quant au respect du vote et du pluralisme politique;

Considérant que cette analyse est peu présentée sur la place publique, malgré qu'elle soit endossée par de nombreuses personnes et organisations, notamment parce que certaines peuvent ne pas se sentir suffisamment outillées pour la défendre publiquement;

Considérant que la réforme du mode de scrutin doit demeurer dans l'actualité, même si les intentions gouvernementales varient;

Il est proposé par le conseil d'administration que la FFQ accroisse le rayonnement de l'analyse qu'elle a développée quant à la nécessité d'obtenir un mode de scrutin atteignant des objectifs démocratiques, féministes et anti-racistes, en réalisant du matériel d'éducation populaire permettant aux personnes et organisations alliées de s'approprier cette analyse et de l'intégrer dans leurs interventions publiques.

Proposition 20 – Cyber-intimidation

Considérant que la FFQ condamne et combat toutes formes de violence, d'oppression et de domination, dans toutes les sphères de la vie;

Considérant que les exemples se multiplient de femmes dont la prise de parole est compromise en raison d'attaques diverses, particulièrement sur les médias sociaux;

Considérant que des campagnes et interventions de communication ont déjà réussi à rendre visibles des enjeux similaires, en regard de la publicité sexiste par exemple, que des alliées de la FFQ sont actives dans ce domaine et qu'elles disposent d'une expertise précieuse;

Il est proposé par le conseil d'administration que la FFQ collabore avec des organisations féministes alliées actives dans ce domaine, pour mener une campagne de sensibilisation et de dénonciation de la cyber-intimidation spécifique à l'égard des femmes, en utilisant particulièrement les médias sociaux et autres outils Internet.

Proposition 21 – Liberté d'expression

Considérant qu'un mouvement allié revendique que le gouvernement québécoise abandonne son projet d'assujettir tous les organismes sans but lucratif, dont les organismes communautaires, à la Loi sur le lobbyisme;

Considérant qu'un mouvement allié revendique que l'Agence du revenu du Canada mette fin aux limites imposées aux organismes de bienfaisance, quant aux activités politiques non partisans;

Considérant que les dispositions québécoises et fédérales mettent en péril la mission des organismes en limitant leur liberté d'expression et le droit d'association;

Il est proposé par le conseil d'administration que la FFQ collabore avec des organisations alliées afin de protéger la liberté d'expression et le droit d'association par des moyens d'action appropriés.

Champ d'action Féminisme, corps, sexualité, image, genre et violences

Proposition 22 – Espaces d'éducation et de dialogue

Considérant que le comité du champ d'action n'a pas été actif pendant l'année 2016-2017;

Considérant l'approche intersectionnelle dont s'est dotée la FFQ;

Considérant les orientations du champ d'action, incluant l'intention de lutter contre toutes les formes de violence, de dénoncer les acteurs qui contribuent à l'oppression des femmes et des filles, de promouvoir la diversité, de renforcer la capacité des femmes, incluant les femmes trans, à s'autodéterminer, et de reconnaître le leadership et les analyses des premières concernées;

Considérant l'intention de miser sur le rôle prépondérant de l'éducation dans la promotion de rapports sociaux égaux;

Il est proposé par le conseil d'administration que les travaux dans le champ d'action Féminisme, corps, sexualité, image, genre et violences visent à faciliter la création d'espaces d'éducation et de dialogue sur des enjeux controversés ou pour lesquels des positions plus précises sont nécessaires pour pleinement réaliser les objectifs des orientations du champ d'action.

Il est proposé par Chantal Locat, appuyée par Véronique de Sève, d'adopter en bloc les propositions 3 à 22.

Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à la majorité.

Nouvelle proposition

Considérant l'importance de l'arrimage entre les procédures et modalités liées aux élections des postes en élection par les membres de la FFQ – lesquelles sont consignées dans les règlements généraux et le manuel d'élection, et administrées par le conseil d'administration et le comité d'élection;

Considérant que des précisions sont nécessaires quant à la période qui suit l'annonce des postes en élection;

Il est proposé par Mercédez Roberge, appuyée par Samira Laouni, que le comité d'élection fasse les recommandations au conseil d'administration afin d'intégrer au manuel d'élection les procédures et modalités nécessaires pour couvrir la période allant de

l'annonce des postes en élection à l'annonce des résultats, notamment pour tenir compte des difficultés rencontrées cette année.

Il est fait remarquer que cette responsabilité relève du conseil d'administration en collaboration avec le comité d'élection.

Il est proposé par Martine Éloy, appuyée par Valérie Gilker-Létourneau, de référer la proposition au conseil d'administration.

La proposition est adoptée à la majorité.

Nouvelle proposition

Il est proposé par Louise Riendeau, appuyée par Mercédez Roberge, que le conseil d'administration demande au comité d'élections d'intégrer dans son rapport post-AGA un état de situation des démarches qui ont précédé le dépôt des candidatures et qu'il y présente des recommandations à l'intention du conseil d'administration.

Il est proposé par Marie Joséphe Pigeon, appuyée par Silvie Lemelin, de déposer la proposition.

La proposition est rejetée à la majorité.

Il est proposé par Chantal Locat, appuyée par Mercédez Roberge, de référer la proposition au conseil d'administration.

La proposition est adoptée à la majorité.

Nouvelle proposition

Considérant la violence et la discrimination vécues par les femmes trans et le besoin de lancer un message clair de respect et d'inclusion;

Considérant l'approche intersectionnelle de la FFQ et son objectif d'atteindre l'égalité pour et entre toutes les femmes;

Considérant l'importance de la protection de la Charte comme une première étape nécessaire pour contrer la haine basée sur l'identité ou l'expression de genre;

Considérant que les groupes par et pour les personnes trans et leurs alliés supportent le projet de loi C-16 et que les voix des premières concernées doivent être au centre de toute prise de position;

Il est proposé par Sandra Wesley, appuyée par Dolores Chew, que la FFQ appuie formellement le projet de loi C-16 (Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel) et soit solidaire avec la communauté trans en demandant que la protection de la Charte s'étende à l'identité et l'expression de genre.

Amendement

Il est proposé par Myriam Zaidi, appuyée par Odile Boisclair, d'amender la proposition en ajoutant d'être solidaire aussi avec les personnes de genre non binaire.

L'amendement est adopté à la majorité.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité (avec abstentions).

Nouvelle proposition

Il est proposé par Michèle Asselin, appuyée par Marie-Andrée Gauthier, que tous les comités des champs d'action prévoient une démarche pour intégrer davantage la participation des membres de toutes les régions.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Au sujet de la situation financière, le souhait a été exprimé qu'un suivi étroit, réaliste et transparent de la gestion administrative et financière, soit effectué.

15. Élection des membres du conseil d'administration et des co-responsables des comités de travail sur les champs d'action – Partie 2 : Présentation des résultats

Les bulletins de vote ont été dépouillés. Toutes les candidates aux postes pour lesquels il y avait une candidature ont été élues. Au poste de représentante d'un groupe national pour un mandat d'un an, pour lequel il y avait deux candidates, Louise Lafortune a été élue. Par ailleurs, Julie Gingras a été désignée par l'équipe de travail pour siéger au conseil d'administration.

Il est proposé par Marie Josèphe Pigeon, appuyée par Yannick Giroux, de ratifier l'élection des candidates aux postes décrits au point 13.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les bulletins de vote seront détruits par le comité d'élection. Celui-ci fera rapport suite à l'AGA. L'assemblée remercie les membres du comité d'élection composé de Blanche Paradis, Line Mercier, Julie Leclerc et Véronique de Sève, particulièrement Blanche qui a accepté le poste un mois avant l'AGA.

Un grand merci également aux administratrices sortantes du conseil d'administration : Karine Drolet, Élisabeth Germain, France Lavigne, Chantal Locat, Carolle Mathieu, Anik Patriarca, Mélanie Sarazin et Myriam Zaïdi!

Quant aux co-responsables des comités des champs d'action, elles sont élues par acclamation comme il n'y a pas eu plus que deux candidatures à chacun des postes.

16. Participation des membres au fonctionnement de la FFQ

16.1 Présentation des comités de la FFQ

La FFQ a besoin de ses membres pour s'impliquer davantage dans les comités. En 2016-2017, le travail a commencé afin de recruter davantage de militantes. Les femmes intéressées à militer sur des tâches ponctuelles ou encore à s'impliquer dans des comités

dont les comités sur les champs d'actions, sont invitées à le signifier à l'adresse : « bit.ly/militantes.ffq ».

16.2 Nomination des membres du comité d'élection 2017-2018

Il est proposé par Audrey Villeneuve, appuyée par Maryse Rousseau, que le comité d'élection 2017-2018 soit composé de Blanche Paradis, Julie Leclerc et Louise Desmarais.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le comité d'élection étant composé de quatre membres, le conseil d'administration verra à combler le poste vacant.

16.3 Présentation des tâches et des responsabilités

Les mandats, tâches et responsabilités des comités sont variés. Ils vont de la réflexion à la gestion.

17. Questions diverses

Il est convenu du message suivant qui sera diffusé suite à l'assemblée :

La FFQ a vécu des difficultés qu'elle a pu nommer et discuter sereinement lors de son assemblée générale annuelle. Elle retient de cette dernière année la nécessité de revoir certains de ses modes de fonctionnement, d'intégrer davantage l'approche intersectionnelle et d'enraciner toujours plus le travail dans les régions du Québec. Elle remercie les membres du conseil d'administration qui ont terminé leur mandat, avec une mention spéciale pour la présidente sortante, Mélanie Sarazin. Elle fait confiance aux nouvelles membres du conseil d'administration pour relever les défis.

18. Mot de clôture et levée de l'assemblée

Le mot de clôture revient aux deux vice-présidentes élues, Valérie Gilker-Létourneau et Marlihan Lopez. Les deux journées ont été riches en discussions. Elles en ressortent optimistes. Bien que les échanges aient pu être difficiles, les membres ont signifié leur volonté d'avancer et de construire un mouvement pluriel et un mandat fort en ce sens a été confié au conseil d'administration et aux comités.

Il est proposé par Sylvie Pouliot de lever l'assemblée à 17h00.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Julie Chateauvert, secrétaire

Procès-verbal rédigé par Andrée Savard.